PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2022**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 14 juin 2022 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire monsieur David McKay
- la conseillère madame Nathalie Lanthier
- la conseillère madame Mélissa Morin
- la conseillère madame Kim Jones
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- le conseiller monsieur Danny Raymond
- la conseillère madame Valérie Camiré

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur David McKay.

La greffière-trésorière adjointe, madame Manon Cuillerier est aussi présente.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Monsieur le maire David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 14 juin 2022 à 19h30.

**2022-06-01** **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire David McKay demande à madame Manon Cuillerier, greffière-trésorière adjointe, de procéder à la lecture de l'ordre du jour.

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Valérie Camiré
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Législation
3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2022
3.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2022
3.3. Adoption du *Règlement 339-22 Modifiant les règlements concernant le fonds de roulement afin d'y ajouter une somme de 275 000 $*
3.4. Avis de motion sur le *Règlement 340-22 remplaçant les règlements concernant les animaux*
3.5. Dépôt du *Projet de Règlement 340-22 remplaçant les règlements concernant les animaux*
3.6. Avis de motion sur le *Règlement 341-22 concernant les feux à ciel ouvert*
3.7. Dépôt du *Projet de Règlement 341-22 concernant les feux à ciel ouvert*
3.8. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
4.1. Demande de monsieur Janko Pavsic de Maires du Québec
4.2. Demande de *Instance régionale de concertation Montérégie – Journée des finissants*
4.3. Demande d'appui de la *Ville de Hudson – Opposition au projet de la loi 96*
5. Ressources humaines
6. Finances et trésorerie
6.1. Approbation de la liste des comptes de mai 2022
6.2. Autorisation de paiement à *Docam Pro inc*. pour l'achat et l'installation de la thermopompe au Centre communautaire Rémi-Sauvé
6.3. Autorisation de paiement à la *MRC Vaudreuil-Soulanges* pour le deuxième versement de la quote-part pour l'année 2022
6.4. Autorisation de paiement à *Savaria Matériaux paysagers ltée* pour l'achat du revêtement du terrain de balle au parc André-Leblanc
6.5. Autorisation de paiement à *M.C. Rose Trucking inc*. pour la livraison du revêtement du terrain de balle au parc André-Leblanc
6.6. Autorisation de paiement au *ministre des Finances* pour les services de la *Sureté du Québec*

6.7. Autorisation de paiement à *Rancourt Legault Joncas Avocats S.E.N.C*. pour des honoraires professionnels
6.8. Autorisation de paiement à *Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L*. Avocats pour des honoraires professionnels
6.9. Autorisation de paiement à *Entreprises S. Besner inc*. pour des travaux de réfection sur le chemin du Grand-Saint-Patrice
6.10. Mandat à Sylvain Liboiron inc. Entrepreneur général pour le réaménagement du balcon avant de l'hôtel de ville
7. **Période de questions**
8. Administration
9. Incendie et sécurité publique
9.1. Mandat à *Battleshield Industries ltée* pour le remplacement du pilote de moteur en mousse sur le camion numéro 222 du service de Sécurité incendie
9.2. Entente intermunicipale établissant la couverture en cas d'interventions spécialisés en matières dangereuses - HAZMAT
10. Travaux publics et voirie
10.1. Mandat à *Martech inc.* pour l'acquisition de divers panneaux de signalisation
11. Transport et déneigement
12. Hygiène du milieu et environnement
13. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
14. Loisirs, culture et vie communautaire
14.1. Mandat à un électricien pour la conversion des lumières au parc André-Leblanc pour des lumières au DEL
14.2. Mandat à *Marquage Sud-Ouest* pour le prémarquage et le marquage du terrain de basketball et pickleball au parc Léon-Prieur
15. Autres sujets
16. **Période de questions**
17. Levée de la séance ordinaire.

Suite à la lecture de l'ordre du jour, le point suivant a été ajouté à l'ordre du jour :

14.3. Mandat à *Serrurier Plus* pour l'installation d'un boîtier de contrôle programmable pour la porte du chalet du parc André-Leblanc

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

**2022-06-02** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2022 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par Valérie Camiré
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

**2022-06-03** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2022**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2022 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par Valérie Camiré
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

**2022-06-04** **ADOPTION DU *RÈGLEMENT 339-22 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS CONCERNANT LE FONDS DE ROULEMENT AFIN D'Y RAJOUTER UNE SOMME DE 275 000 $***

Mentions de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Danielle Glode

- L'objet et la portée du *Règlement numéro 339-22 est de modifier les règlements concernant le fonds de roulement afin d'y rajouter une somme de 275 000 $* ;

- Aucune modification n'a été apportée entre le projet du règlement déposé et le présent règlement ;
- Une copie du présent règlement a été mise à la disposition du public lors de cette même séance ;
- Les originaux du règlement sont déposés et conservés aux archives de la Municipalité.

Je soussignée, Danielle Glode, certifie sous mon serment d'office, que les mentions ci-haut sont véridiques.

_____
Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

ATTENDU le *Règlement numéro 196-88,* entré en vigueur le 1er février 1988, créant un fonds de roulement pour les fins de la compétence de la Municipalité et le *Règlement numéro 197-94,* entré en vigueur le 10 janvier 1994, augmentant le fonds de roulement à 55 000 $ ;

ATTENDU QUE l'article 1094 du *Code municipal du Québec* permet d'augmenter le montant disponible au fonds de roulement ;

ATTENDU QU'il est de l'intention de la Municipalité de Saint-Télesphore d'augmenter le fonds connu sous le nom de « Fonds de roulement » dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Mélissa Morin lors de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2022 ;

ATTENDU QUE le projet du *Règlement numéro 339-22 modifiant les règlements concernant le fonds de roulement afin d'y ajouter une somme de 275 000 $* a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2022 par la conseillère Mélissa Morin ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le *Règlement numéro 339-22 modifiant les règlements concernant le fonds de roulement afin d'y ajouter une somme de 275 000 $* soit et est adopté ;

QUE CE CONSEIL DÉCRÈTE ET STATUE COMME SUIT :

**ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT**

Le fonds de roulement créé par le *Règlement numéro 196-88,* entré en vigueur le 1er février 1988, et augmenté par les *Règlements numéros 197-94 et 339*-22 est augmenté de 275 000 $, provenant du surplus accumulé au fonds général.

Le montant total du fonds de roulement est donc de 330 000 $.

**ARTICLE 3**

QUE le projet de règlement suivant soit et est adopté.

**ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

**2022-06-05** **AVIS DE MOTION SUR LE *RÈGLEMENT 340-22 REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES ANIMAUX***

Avis de motion est donné par la conseillère Nathalie Lanthier pour la présentation à une séance ultérieure du *Règlement 340-22 remplaçant les règlements concernant les animaux*.

**2022-06-06** **DÉPÔT DU *PROJET DE RÈGLEMENT 340-22 REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES ANIMAUX***

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement au moins soixante-douze heures avant cette séance, la conseillère Nathalie Lanthier dépose le *Projet de Règlement 340-22 remplaçant les règlements concernant les animaux*.

**2022-06-07** **AVIS DE MOTION SUR LE *RÈGLEMENT 341-22 CONCERNANT LES FEUX À CIEL OUVERT***

Avis de motion est donné par le conseiller Danny Raymond pour la présentation à une séance ultérieure du *Règlement 341-22 concernant les feux à ciel ouvert.*

**2022-06-08** **DÉPÔT DU *PROJET DE RÈGLEMENT 341-22 CONCERNANT LES FEUX À CIEL OUVERT***

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement au moins soixante-douze heures avant cette séance, le conseiller Danny Raymond dépose le *Projet de Règlement 341-22 concernant les feux à ciel ouvert*.

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

| Date | Expéditeur | Sujet |
|---|---|---|
| 19-04-2022 | Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) | Cas d'influenza aviaire H5N1 hautement pathogène dans un élevage commercial à proximité. |
| 19-05-2022 | Ministre des transports et ministre responsable de la région de l'Estrie<br>M. François Bonnardel | Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Entretien |

**2022-06-09** **DEMANDE DE MONSIEUR *JANKO PAVSIC DE MAIRES DU QUÉBEC***

SUITE à la demande de monsieur Janko Pavsic, historien et passionné de l'histoire des maires du Québec ;

ATTENDU l'importance de perpétuer l'histoire de la Municipalité ;

ATTENDU la possibilité de permettre aux citoyens et citoyennes, ainsi qu'aux personnes qui visitent notre site web d'en apprendre davantage sur l'histoire des maires du Québec,

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Valérie Camiré,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de monsieur Janko Pavsic d'avoir un hyperlien sur notre site web pour avoir accès à l'histoire des maires du Québec.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

**2022-06-10** **DEMANDE DE *INSTANCE RÉGIONALE DE CONCERTATION MONTÉRÉGIE – JOURNÉE DES FINISSANTS***

CONSIDÉRANT QUE *l'IRC-Montérégie* et l'ensemble des 18 instances régionales de concertation regroupées au sein du Réseau québécois pour la réussite éducative (RQRÉ), en collaboration avec Alloprof et Télé-Québec organisent pour une troisième année consécutive la *Journée* des finissants le 17 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE c'est dans les municipalités, centre de vie du citoyen, que la manifestation de la fierté pour les finissants sera le plus visible ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

DE PROMOUVOIR, la *Journée des finissants* en participant à la diffusion du communiqué de presse régional, en partageant sur les médias sociaux les outils de la campagne de la *Journée des finissants* et en initiant toutes autres actions marquantes sur le #Fiersdenosfinissants le 17 juin 2022 .

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

**2022-06-11** **DEMANDE D'APPUI DE LA *VILLE DE HUDSON – OPPOSITION AU PROJET DE LA LOI 96***

SUITE à la demande d'appui de la *Ville de Hudson*, pour l'oppostion au *Projet de loi 96 intitulée « Loi sur la langue officielle et commune du Québec » ;*

il est porposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

DE REFUSER la demande d'appui de la *Ville de Hudson* pour l'opposition au *Projet de loi 96 intitulée « Loi sur la langue officielle et commune du Québec »*

Le résultat du vote est le suivant :

Nathalie Lanthier : contre
Mélissa Morin : contre
Kim Jones : contre
Paul Gauthier : pour
Danny Raymond : pour
Valérie Camiré : contre

RÉSOLUTION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

**2022-06-12** **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DE MAI 2022**

Je soussignée, Danielle Glode, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes déposés à la présente séance.

_____
Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim :

| | |
|---|---|
| Salaires versés du 1er au 31 mai 2022 | 19 559,17 $ |
| Prélèvements bancaires du 1er au 31 mai 2022 | 11 566,70 $ |
| Dépenses particulières payées du 1er au 31 mai 2022 | 12 452,92 $ |
| Comptes à payer au 31 mai 2022 | 30 861,59 $ |
| **TOTAL** | **74 440,38 $** |

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes de mai 2022 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Danielle Glode, des comptes de mai 2022 ;

D'ENTÉRINER la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1er au 31 mai 2022 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 31 mai 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**2022-06-13** **AUTORISATION DE PAIEMENT À *DOCAM PRO INC.* POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE LA THERMOPOMPE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE RÉMI-SAUVÉ**

ATTENDU la résolution 2022-05-21 adoptée à la séance ordinaire du 10 mai 2022 mandatant *Docam Pro inc.* pour l'acquisition et l'installation d'une thermopompe avec trois (3) têtes au Centre communautaire Rémi-Sauvé au montant de 11 500,00 $ plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 13 222,13 $ taxes incluses, à *Docam Pro inc.* pour l'achat et l'installation de la thermopompe au Centre communautaire Rémi-Sauvé ;

DE FINANCER l'acquisition et l'installation de la thermopompe à même le fonds de roulement de la Municipalité ;

DE PROCÉDER au remboursement de cette utilisation du fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans à compter de 2023 ;

D'AFFECTER la dépense d'investissement au poste 23 810 00 001.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

**2022-06-14** **AUTORISATION DE PAIEMENT À LA *MRC VAUDREUIL-SOULANGES* POUR LE DEUXIÈME VERSEMENT DE LA QUOTE-PART POUR L'ANNÉE 2022**

Il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 36 528 $, à la *MRC Vaudreuil-Soulanges* pour le deuxième versement de la quote-part pour l'année 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

**2022-06-15** **AUTORISATION DE PAIEMENT À *SAVARIA MATÉRIAUX PAYSAGERS LTÉE* POUR L'ACHAT DU REVÊTEMENT DU TERRAIN DE BALLE AU PARC ANDRÉ-LEBLANC**

ATTENDU la résolution 2022-05-23 adoptée à la séance ordinaire du 10 mai 2022 mandatant *Savaria matériaux paysagers ltée.* pour l'acquisition de matériaux de revêtement pour le terrain de balle au Parc André-Leblanc au montant de 10 237,50 $ plus taxes applicables ;

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 9 669,93 $ taxes incluses, à *Savaria matériaux paysagers ltée.* pour l'acquisition de matériaux de revêtement pour le terrain de balle au Parc André-Leblanc ;

DE FINANCER l'acquisition des matériaux de revêtement pour le terrain de balle à même l'excédent non affecté.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

**2022-06-16** **AUTORISATION DE PAIEMENT À *M.C. ROSE TRUCKING INC.* POUR LA LIVRAISON DU REVÊTEMENT DU TERRAIN DE BALLE AU PARC ANDRÉ-LEBLANC**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Valérie Camiré
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 6 300 $ taxes incluses, à *M.C. Rose Trucking inc.* pour la livraison du revêtement du terrain de balle au parc André-Leblanc.

DE FINANCER la livraison du revêtement du terrain de balle à même l'excédent non affecté.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

**2022-06-17** **AUTORISATION DE PAIEMENT AU *MINISTRE DES FINANCES* POUR LES SERVICES DE LA *SÛRETÉ DU QUÉBEC***

Il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement du premier versement au *ministre des Finances* pour les services de la *Sûreté du Québec* au montant de 74 992 $.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

**2022-06-18** **AUTORISATION DE PAIEMENT À *RANCOURT LEGAULT JONCAS AVOCATS S.E.N.C.* POUR DES HONORAIRES PROFESSIONNELS**

Il est proposé par la conseillère Valérie Camiré,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 283,61 $ taxes incluses, à *Rancourt Legault Joncas Avocats S.E.N.C.* pour des honoraires professionnels à la Cour municipale de Vaudreuil-Soulanges.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

**2022-06-19** **AUTORISATION DE PAIEMENT À *TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY S.E.N.C.R.L. AVOCATS* POUR DES HONORAIRES PROFESSIONNELS**

Il est proposé par la conseillère Valérie Camiré,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 701,35 $ taxes incluses, à *Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L. Avocats* pour des honoraires professionnels de service de première ligne 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

**2022-06-20** **AUTORISATION DE PAIEMENT À *ENTREPRISES S. BESNER INC.* POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE CHEMIN DU GRAND-SAINT-PATRICE**

ATTENDU la résolution 2022-05-19 adoptée à la séance ordinaire du 10 mai 2022 mandatant *Entreprise Simon Besner inc*. pour la réfection du chemin du Grand Saint-Patrice au montant de 15 000,00 $ plus taxes applicables ;

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier

ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 17 246,25 $ taxes incluses, à *Entreprises S. Besner inc.* pour des travaux de réfection sur le chemin du Grand-Saint-Patrice.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**MANDAT À *SYLVAIN LIBOIRON INC. ENTREPRENEUR GÉNÉRAL* POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU BALCON AVANT DE L'HÔTEL DE VILLE**

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

**2022-06-21** **MANDAT À *BATTLESHIELD INDUSTRIES LTÉE* POUR LE REMPLACEMENT DU PILOTE DE MOTEUR EN MOUSSE SUR LE CAMION NUMÉRO 222 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU

DE MANDATER *Battleshield Industries Ltée* pour le remplacement du pilote de moteur en mousse sur le camion numéro 222 du service de Sécurité incendie au montant de 2 914,33 $ plus les taxes applicables.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

**2022-06-22** **ENTENTE INTERMUNICIPALE ÉTABLISSANT LA COUVERTURE EN CAS D'INTERVENTIONS SPÉCIALISÉES EN MATIÈRES DANGEREUSES - HAZMAT**

CONSIDÉRANT les obligations et exigences contenues à la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4) ;

CONSIDÉRANT l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendie ou de situations d'urgence signées par les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en 2009, laquelle est toujours en vigueur ;

CONSIDÉRANT les objectifs prévus à la première génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie adopté par l'autorité régionale en juin 2010 et plus particulièrement l'objectif n° 5 des orientations ministérielles concernant les autres risques ;

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale d'une durée de 5 ans établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT) a été en vigueur du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente est échue et qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Télesphore d'approuver et de s'adhérer à l'entente intermunicipale spécialisée en matière dangereuse ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de maintenir une telle couverture de risques spécialisée sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de la Ville de Vaudreuil-Dorion est actuellement le seul service sur l'ensemble du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges doté d'équipes spécialisées pour les interventions en présence de matières dangereuses (HAZMAT) ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est établie selon un partage des coûts équitable pour financer cette spécialité, le tout suivant un calcul basé sur la population, le territoire et la richesse foncière uniformisée des municipalités participantes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

Il est proposé par la conseillère Valérie Camiré,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU

DE CONCLURE une entente intermunicipale établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses avec la Ville de Vaudreuil-Dorion et les municipalités participantes ;

D'AUTORISER le maire, monsieur David McKay et la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Danielle Glode, à signer l'entente intermunicipale établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses ;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à payer les frais afférents à cette entente.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

**2022-06-23** **MANDAT À *MARTECH INC.* POUR L'ACQUISITION DE DIVERS PANNEAUX DE SIGNALISATION**

ATTENDU l'offre de service de *Martech inc.* datée du 31 mai 2022 pour l'acquisition de divers panneaux de signalisation ;

ATTENDU l'offre de service de *Signel services inc.* datée du 11 avril 2022 pour l'acquisition de divers panneaux de signalisation ;

ATTENDU l'offre de service de *Signoplus* datée du 13 avril 2022 pour l'acquisition de divers panneaux de signalisation ;

CONSIDÉRANT qu'une analyse de ces offres de services a été effectuée;

CONSIDÉRANT que les coûts diffèrent d'une offre à l'autre ;

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Valérie Camiré
ET RÉSOLU

DE MANDATER *Martech inc.* pour l'acquisition de divers panneaux de signalisation au montant de 2 720,50 $ plus les taxes applicables.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

**2022-06-24** **DEMANDE D'AUTORISATION À LA *COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC* (CPTAQ) POUR LE LOT 3 768 001 DU CADASTRE DU QUEBEC**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aliénation et de lotissement prévu au lot 3 768 001 du Cadastre du Québec a été déposé à la Municipalité qui consiste au morcellement du lot pour une utilisation autre qu'agricole ;

CONSIDÉRANT QUE l'activité résidentielle projetée se déroulerait sur une propriété localisée en zone agricole permanente, celle-ci doit obligatoirement faire l'objet d'une demande d'autorisation pour l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation à une fin autre que l'agriculture demandée ne vise qu'une partie du lot 3 768 001 du Cadastre du Québec, soit une superficie d'environ 2 453,3 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi stipule que toute demande à la Commission doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères applicables de l'article 62 de ladite Loi ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée par la demande est déjà occupée par une utilisation autre que l'agriculture, dont une maison et ses accessoires soit deux garages, une remise, une piscine creusée, le champ d'épuration et un puits, et que l'autorisation recherchée ne nuira en aucun point aux activités agricoles environnantes des lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne comporte aucun élément susceptible d'amplifier les contraintes et effets résultant de l'application des lois relatives à la protection de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE la partie de lot visé par la demande ne met pas en cause l'homogénéité des terres dans le secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité estime que l'utilisation autre qu'agricole, soit une maison, deux garages, une remise, une piscine creusée, le champ d'épuration et un puits sont déjà existants, et que le projet contribuera indéniablement à l'attrait et la mise en valeur du territoire agricole ;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucun espace disponible hors de la zone agricole susceptible d'accueillir ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Télesphore transmette à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) un avis positif sur cette demande d'utilisation à une fin autre qu'agricole visant une partie du lot 3 768 001 du Cadastre du Québec ;

QUE la municipalité de Saint-Télesphore confirme par les présentes, à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ), que cette demande est conforme à sa règlementation en vigueur.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

**2022-06-25** **MANDAT À UN ÉLECTRICIEN POUR LA CONVERSION DES LUMIÈRES AU PARC ANDRÉ-LEBLANC POUR DES LUMIÈRES AU DEL**

ATTENDU l'offre de service d'*Apec maître électricien* datée du 10 mai 2022 pour la conversion des lumières au parc André-Leblanc pour des lumières au DEL ;

ATTENDU l'offre de service de *Groupe SGM inc.* datée du 10 juin 2022 pour la conversion des lumières au parc André-Leblanc pour des lumières au DEL ;

CONSIDÉRANT qu'une analyse de ces offres de services a été effectuée;

CONSIDÉRANT que les coûts diffèrent d'une offre à l'autre ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

DE MANDATER *Apec maître électricien* pour la conversion des lumières au parc André-Leblanc pour des lumières au DEL au montant de 11 200 $ plus les taxes applicables.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

**2022-06-26** **MANDAT À *MARQUAGE SUD-OUEST* POUR LE PRÉMARQUAGE ET LE MARQUAGE DU TERRAIN DE BASKETBALL ET PICKLEBALL AU PARC LÉON-PRIEUR**

ATTENDU l'offre de service de *Marquage Sud-Ouest* datée du 11 mai 2022 pour le prémarquage et le marquage du terrain de basketball et pickleball au Parc Léon-Prieur ;

ATTENDU l'offre de service de *Ligne Dynamique 2005*. datée du 18 mai 2022 pour le prémarquage et le marquage du terrain de basketball et pickleball au Parc Léon-Prieur ;

CONSIDÉRANT qu'une analyse de ces offres de services a été effectuée;

CONSIDÉRANT que les coûts diffèrent d'une offre à l'autre ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

DE MANDATER *Marquage Sud-Ouest* pour le prémarquage et le marquage du terrain de basketball et pickleball au Parc Léon-Prieur au montant de 900 $ plus les taxes applicables.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

**2022-06-27** **MANDAT À *SERRURIER PLUS INC.* POUR L'INSTALLATION D'UN BOÎTIER DE CONTRÔLE PROGRAMMABLE POUR LA PORTE DU CHALET DU PARC ANDRÉ-LEBLANC**

ATTENDU l'offre de service de *Serrurier Plus inc.* pour l'installation d'un boîtier de contrôle programmable pour la porte du chalet du parc André-Leblanc ;

ATTENDU que *Sécurité Serrurier Clément inc.* ne pouvait fournir une offre de service avant quelques semaines ;

ATTENDU que le chalet doit être accessible aux nombreux passants ;

ATTENDU que la Municipalité promeut l'ouverture du chalet 7 jours sur 7 de 9h à 22h30 ;

CONSIDÉRANT qu'une seule offre de service ait été reçue ;

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

DE MANDATER *Serrurier plus inc.* pour l'installation d'un boîtier de contrôle programmable pour la porte du chalet du parc André-Leblanc au montant de 1 600 $ plus les taxes applicables.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2022-06-28** **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés, il est proposé par la conseillère Valérie Camiré, appuyé par le conseiller Paul Gauthier et résolu que la séance ordinaire du 14 juin 2022 soit levée à 20 h41.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

| | |
|---|---|
| David McKay<br>Maire | Manon Cuillerier<br>Greffière-trésorière adjointe |